

## **Séance du 22 juillet 2024**

L'an deux mil vingt-quatre, le 22 juillet, le conseil municipal dûment convoqué le 16 juillet 2024 s'est réuni à la salle Mandela de la commune nouvelle BEUGNON-THIREUIL à 20 heures 30 minutes.

Étaient présents : M. Michaël BOBINEAU, M. Cédric CANTET, M. Sébastien FLEURY, M. Gaël JARRY, M. Patrice JARRY, M. LIEVRE Jean-Pierre, Mme Marie-Christine LUCAS, M. MOREAU David, Mme Elisa NEVEUX, M. ONILLON Denis, Mme PALLUAU Anne, Mme PROUST Fabienne, Mme Lucie RENAULT, M. Philippe TEXIER.

Étaient excusés : Mme Anne ROBIN, Mme Anaïs FAUCHER, Mme Nathalie HAYRAULT donne pouvoir à Mme Anne PALLUAU, M. Loïk HELIAS donne pouvoir à M. David MOREAU,  
Le conseil municipal a désigné Mme Lucie RENAULT en qualité de secrétaire de séance.

M. Le Maire demande l'ajout à l'ordre du jour du point suivant :

- WPD - Convention de mise à disposition en vue de la mise en œuvre de mesures d'accompagnement

### **Présentation et prise de décision relative à la santé communale**

M. le Maire explique avoir été contacté par des mandataires d'assurances de la société AXA, en matière de santé communale et de dépendance.

Ces derniers expliquent que de plus en plus de personnes renoncent aux soins, notamment pour des raisons financières et, particulièrement à l'issue de ces périodes de pandémie et de baisse du pouvoir d'achats. Ils proposent des avantages dont pourraient bénéficier les concitoyens (indépendants, retraités, ...) et les conditions de réalisation d'un éventuel partenariat avec la collectivité.

Pour cela, la collectivité devrait signer une convention, n'engageant aucun financement. Il est proposé d'adresser un formulaire aux administrés, seules les personnes intéressées y répondent et seront recontactées.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal expose ses interrogations, en matière d'intégrité, de concurrence, de communication, d'engagement de la collectivité. Ils décident de procéder au vote, à la question « Autorise-t-on M. le Maire à signer la convention ? » : 10 voix POUR, 5 CONTRE, et un blanc.

Les élus demandent à ce qu'un courrier de la collectivité accompagne le formulaire, indiquant que la commune ne s'engage pas avec la compagnie AXA, chaque administré à le droit de souscrire avec un autre assureur, que la volonté des élus est de faire bénéficier de tarifs préférentiels que cette compagnie propose mais qui pourrait être proposer par d'autres plus tard.

### **Discussion et décision sur la location de la boulangerie**

M. le Maire relate les échanges avec les candidats. Une nouvelle rencontre aura lieu d'ici quelques jours pour revoir certains points de l'analyse financière.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal autorise M. le Maire à signer le bail commercial avec ces candidats.

### **Ressources humaines :**

#### **Recrutement**

Mme PROUST évoque l'avancée du recrutement.

Peu de retour de postulants. Le conseil municipal décide d'élargir la publicité à des journaux agricoles.

#### **Modification de la délibération du RIFSEEP**

Mme PROUST demande au conseil municipal la possibilité de modifier les plafonds de l'indemnité de fonctions, de sujétions et d'expertise. Le conseil municipal autorise M. le Maire à saisir le comité technique du Centre de Gestion.

#### **Compte épargne temps**

Mme PROUST sollicite également la saisine du comité technique du CDG79 pour la mise en place du compte épargne temps. Le conseil municipal est favorable.

#### **Création et fermeture de poste**

Il convient au vu du futur avancement de grade de l'agent chargé du secrétariat de mairie de prévoir la création d'un poste d'Adjoint administratif principal de 1<sup>ère</sup> classe.  
Suite au départ de M. JUILLET Jacky au 1<sup>er</sup> août 2024, le poste d'agent de maîtrise convient d'être fermé.  
Le conseil municipal valide ces deux mouvements.

### **Emplacement PMZ – Le Beugnon – Déploiement fibre**

M. CANTET Cédric a été sollicité pour définir les emplacements des armoires PMZ (Point de Mutualisation de Zone) en vue des raccordements à la fibre.  
Le lieu choisi pour Le Beugnon sera « Rue de la Forge », face à l'atelier communal, et pour La Chapelle Thireuil, ce sera « Rue du Stade », près du parking du stade municipal.

### **Adressage – Validation des modifications**

M. CANTET Cédric et la commission voirie proposent le nouvel adressage pour les administrés, avec une nouvelle numérotation et dénomination de rues pour certains.  
Le conseil municipal demande que chaque habitant soit informé oralement et par écrit.

Les propriétaires bailleurs doivent informer les locataires de ces nouvelles dispositions. Une plaque avec le nouveau numéro sera remise contre signature à la mairie. Parallèlement, des panneaux de signalisation avec les noms des voies seront installés. Il est conseillé de renseigner les nouvelles coordonnées sur le site service public à la page suivante : <https://www.service-public.fr/particuliers/vosdroits/R11193>

### **WPD - Convention de mise à disposition en vue de la mise en œuvre de mesures d'accompagnement**

La société Energie Deux-Sèvres souhaite mettre en place une halte de repos le long d'un sentier de randonnée, sur une parcelle communale. De ce fait, elle sollicite le Conseil Municipal pour qu'il émette un avis quant à la poursuite des démarches nécessaires à la réalisation de ces projets.

Dans le cadre de l'étude d'impact sur l'environnement du projet éolien de Saint-Laurs et Beugnon-Thireuil, la société Energie Deux-Sèvres a identifié une mesure d'accompagnement du projet afin de favoriser l'information autour des énergies renouvelables avec l'installation de panneaux d'informations et de mobilier de repos. L'implantation de ces éléments se fera sur la parcelle C410 – Le Grand Patis – 1193.7 m<sup>2</sup>.

Afin de permettre la réalisation des aménagements prévus dans le cadre de la mesure d'accompagnement, la société Energie Deux-Sèvres souhaite donc conclure avec la commune une « Convention de mise à disposition » de la parcelle susmentionnée. Il est prévu que la convention prenne effet dès sa signature et qu'elle expire après le démantèlement du parc éolien de la société Energie Deux-Sèvres ou, au plus tard, 28 ans après la date du début du chantier. En contrepartie des engagements, autorisations consentis dans le cadre de ladite convention, la société d'exploitation s'engage à verser à la commune : une redevance annuelle d'un montant de deux mille cinq cents euros (2 500 €) pour la location de l'espace nécessaire à la réalisation des aménagements prévus.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal autorise M. le Maire à signer ladite convention.

### **Questions diverses :**

- Consommations électriques : M. le Maire souligne les économies réalisées depuis le remplacement des lanternes par des LED, mais également par la modification des horaires de l'éclairage public.
- Etat des lieux des logements vacants : la commission communale des impôts directs se rendra dans les prochains jours sur l'ensemble du territoire de la commune pour faire un inventaire des logements vacants. Une synthèse sera réalisée fin août en commission, avant d'être soumis au conseil municipal pour septembre.
- Villages d'avenir : M. le Maire informe le conseil municipal que la commune a été retenue dans le cadre du programme Villages d'avenir. Ce concept consiste à aider les collectivités à formaliser leurs projets. Les services de l'Etat aident les communes dans les démarches administratives et les demandes de subventions.

Les matières à soumettre étant épuisées, la séance est levée à vingt-trois heures vingt minutes.

Emargements des membres du conseil municipal :

M. Denis ONILLON, Maire	Mme Fabienne PROUST Maire déléguée Le Beugnon 1 <sup>ère</sup> adjointe	Mme Anne PALLUAU, Maire déléguée La Chapelle 2 <sup>ème</sup> adjointe	M. David MOREAU 3 <sup>ème</sup> adjoint
M. Cédric CANTET 4 <sup>ème</sup> adjoint		M. Michael BOBINEAU	Mme Lucie RENAULT
Mme Anaïs FAUCHER  <b>Excusée</b>	M. Sébastien FLEURY	Mme Nathalie HAYRAULT  <b>Excusée</b>	M. Loïk HELIAS  <b>Excusé</b>
M. Gaël JARRY	M. Patrice JARRY	M. Jean-Pierre LIEVRE	Mme Marie- Christine LUCAS
Mme Elisa NEVEUX	Mme Anne ROBIN  <b>Excusée</b>	M. Philippe TEXIER	